

Itiou Vil d'informations

SOMMAIRE

p.2 - CADRE DE VIE

Aire partagée près de l'école

Déneigement

Nouvelle aire de jeux

Octobre Rose

Après le beau temps, la pluie...

Chères Favies, chers Favis,

Cette EAU qui nous a impactée, tout au long de cette année, de par son manque cet été, par la problématique de pollution bactérienne en ce début d'automne et, à l'heure où j'écris ces lignes, par les dégâts engendrés suite à son fort ruissellement, prends de plus en plus d'espace dans l'exercice de sa gestion.

> Cette ressource de prime abord ordinaire où il suffit par un premier geste le matin d'ouvrir le robinet pour qu'elle coule banalement, nous rappelle aux caprices climatiques actuels, aux changements à venir et surtout à l'importance de sa préservation.

> Modérer son usage, prendre soin de son écosystème afin de se prémunir d'un déficit, devra être une prise de conscience et une priorité au quotidien.

Bonne nouvelle : onze nouveaux nés ont vu le jour cette année! Dix filles et un garçon vont étoffer notre population favie. Je leur souhaite la bienvenue et qu'il, qu'elles apportent bonheur et épanouissement à leur famille aujourd'hui agrandies.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, de bien profiter de ces instants de retrouvailles et de joie en famille et de vous donner rendez-vous pour les vœux aux habitants le 20 janvier prochain où l'on aura le plaisir de se rencontrer, de pouvoir bavarder et échanger en prenant le verre de l'amitié.

Bonnes fêtes de Noël et à bientôt de se retrouver en 2024!!



p.6 - VIE ASSOCIATIVE

Jumelage

Groupama

p.7- VIE SCOLAIRE

Rentrée scolaire

Nouveau bureau de l'APEMV

Course longue

p.8- RETOUR EN IMAGES

p.10 - HISTOIRE ET **PATRIMOINE**

L'église de Villy le Bouveret

p.16 - INFOS - AGENDA

Gendarmerie sur le territoire

Evènements à venir

Informations utiles



Votre Maire, Jean-Marc Bouchet

Aire partagée

Depuis le mois de septembre, une aire de rencontre est réglementée par un arrêté municipal. Cette zone se situe aux abords de l'école et englobe l'intégralité de la voirie entre les deux ronds-points devant l'école. Elle comprend également l'accès à l'aire de jeux.

L'aire de rencontre a pour objectif de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes à proximité de l'école tout en partageant équitablement la route avec les véhicules. Voici les règles à respecter :

- Les piétons et cyclistes y sont prioritaires même sur la chaussée
- Les cyclistes peuvent y circuler à double-sens
- La vitesse des véhicules est limitée à 20km/h
- Les zébras jaunes sont exclusivement réservés au stationnement du car scolaire
- Interdiction de stationner et/ou de manœuvrer sur la chaussée

Les personnes ne respectant pas les prescriptions de l'arrêté municipal pourront être verbalisées.

Enfin, n'oubliez pas qu'un grand parking est à disposition au chef-lieu ainsi que quelques stationnements au cimetière.

Une signalisation sera mise en place dans les prochaines semaines par les services techniques.



Déneigement



La commune a pris un arrêté en 2020 portant règlementation pour stationnement gênant pendant les travaux de déneigement. Par temps de neige et dans le but de faciliter les opérations de déneigement, l'accotement de l'ensemble des voies et des chemins du territoire communal sont placés, des deux côtés, en « stationnement interdit». Cette interdiction prend effet chaque année entre le 15 novembre et le 15 avril.

Veillez également à entretenir vos haies de façon à ce que la neige ne s'y accumule pas. Les engins de déneigement peuvent être détériorés par les haies qui « se couchent » sur la voie sous le poids

Nouvelle aire de jeux

Vous l'avez sans doute remarqué, l'aire de jeux a fait peau neuve au printemps pour le plus grand bonheur des enfants!

Un agrandissement et une rénovation rendus possible grâce au Conseil Départemental et à la Préfecture qui ont apporté une aide financière au montant déjà engagé par la commune.

Cabane, tourniquet, toboggan, filet à escalade, balançoires... de nombreux modules sont pensés pour accueillir les enfants dès 1 an.

Du mobilier urbain sera prochainement installé pour permettre à tous de profiter de cet endroit paisible.





AFIN DE NE PAS
ABIMER LE SOL,
NE PAS STATIONNER
NE PAS ROULER
SUR L'AIRE DE JEUX
MERCI!

Octobre Rose

Comme tous les mois d'octobre, la commune s'est parée de rose pour sensibiliser autour du cancer du sein. Le mouvement Octobre Rose a vu le jour aux Etats-Unis à la fin des années 1980. Il a été repris en France dans les années 1990. Depuis une décennie, le mouvement est largement repris pendant tout le mois d'octobre dans les entreprises mais aussi dans les collectivités publiques.

Notre commune participe largement au mouvement pour sensibiliser le plus grand nombre de femmes à l'importance du dépistage et apporte tout son soutien à celles qui luttent contre la maladie.







DOSSIER

La modification du Plan Local d'Urbanisme

Un Plan Local d'Urbanisme, qu'est-ce que c'est?

Le Plan Local d'Urbanisme, ou PLU, est un document d'urbanisme qui présente le projet d'aménagement communal. En conséquence, il fixe les règles pour l'instruction des autorisations du droit des sols. Il est composé de plusieurs documents qui ont chacun leur importance. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la clé de voute du PLU : il expose le projet politique pour la commune, en matière d'aménagement du territoire, pour les années à venir. L'ensemble des autres documents opposables du PLU doivent être élaborés en cohérence avec le PADD. Le rapport de présentation explique l'ensemble des choix qui ont prévalu lors de l'élaboration du PLU. Le règlement graphique, appelé plan de zonage plus généralement, affecte un zonage à chaque parcelle de la commune. Le règlement écrit, quant à lui, fixe les règles par zonage : il annonce ce qu'on peut faire ou ne pas faire.

Chaque demande d'occupation des sols doit être étudiée au regard des dispositions du PLU.

Le PLU ainsi que l'intégralité des pièces le constituant est un document opposable et public à tous. Celui de Villy le Bouveret est donc disponible gratuitement sur le site internet.

LA HAE AUX GAY WES CHAPTER TO THE TOTAL TO

Une modification pour quoi?

Le PLU de Villy le Bouveret a été approuvé en octobre 2019. L'instruction des diverses demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme pour les principales) pendant ces quatre années a permis de mettre en lumière quelques *incohérences* dans le règlement écrit. De plus, certaines notions avaient besoin d'être précisées pour faciliter la compréhension du règlement écrit et pour affiner l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le périmètre

des bâtiments patrimoniaux sera également revu.

Ainsi la modification du PLU portera uniquement sur le règlement écrit et le périmètre des bâtiments patrimoniaux

Le règlement graphique (ou plan de zonage) ne sera pas modifié. Les parcelles actuellement classées en zone agricole, naturelles ou constructibles le resteront. La zone agricole des jardins partagés sera étendue et les arbres centenaires seront répertoriés.

Quelles sont les étapes ?

Les élus de la commission urbanisme se réunissent régulièrement depuis ce printemps pour travailler sur la modification qui s'intitule dans le cas présent « modification simplifiée ». Ils sont accompagnés du bureau d'étude Territoires Demain qui a déjà produit le Plan Local d'Urbanisme actuel.

Voici le déroulé de la procédure :

- Arrêté du Maire lançant la procédure
- Elaboration du projet de modification et exposé des motifs
- Notification aux personnes publiques associées
- Mise à disposition du public du dossier de modification
- Délibération du conseil municipal approuvant la modification

DOSSIER



Comment les Favis seront informés de la mise à disposition du public ?

Dans le cadre d'une modification simplifiée, la mise à disposition du public est une phase obligatoire de la procédure. Elle se déroule pendant une période donnée et pour une durée d'un mois minimum. Elle permet à toute personne qui le souhaite de consulter le dossier de modification et également d'apposer ses remarques et/ou doléances.

Il y a plusieurs façons d'ajouter vos remarques : soit par courrier qui sera collé dans le registre ou en remplissant directement le registre en mairie

Vous serez informés de la durée de la mise à disposition du public par divers biais :

- Par une réunion publique dont la date vous sera communiquée prochainement
- Sur le site internet de la commune
- Sur la page facebook officielle de la commune
- Dans les parutions légales de la presse locale (Dauphiné Libéré)
- Affichages sur les OM

Si vous avez des questions sur le déroulé de la procédure n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la mairie par mail : info@villy-le-bouveret.fr



La modification ne concernera que le règlement écrit, le périmètre des bâtiments patrimoniaux, l'agrandisse-

A quel moment la modification entrera en vigueur?

Une fois la mise à disposition du public terminée, le Conseil Municipal étudie les différentes remarques, provenant à la fois des personnes publiques associées, et de la population. Le dossier peut légèrement évoluer pour les prendre en compte.

Ensuite, une délibération est prise par le conseil municipal visant à approuver la modification simplifiée du PLU. L'affichage de la délibération est effectué, elle parait dans la presse locale et elle est transmise aux services de l'Etat. Le PLU doit par ailleurs être publié sur le Géoportail national de l'urbanisme. Une fois ces procédures effectuées, la modification devient exécutoire : c'est-à-dire qu'elle est validée et conforme.

Toute personne qui en fait la demodification exécutoire. Il sera éga-

Architecte conseil du CAUE

Permanence sur RDV à la communauté de communes le lundi après-midi.

Contacter la communauté de communes au 04 50 08 16 16



Illustration : mappe Sarde des années 1800

mande peut donc obtenir le dossier de lement disponible sur le site internet de

Service urbanisme de la mairie

Le mardi et jeudi sur RDV

Par téléphone au 04 50 68 08 09 ou par mail : info@villy-le-

bouveret.fr



Comité de jumelage

Futur jumelage

Au printemps 2024, et plus précisément le week-end de l'Ascension, du jeudi 9 au dimanche 12 mai 2024, Gutenberg nous recevra pour les festivités du jumelage. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher des responsables du Comité du Jumelage, Sylvie Tissot et Marco Van Inthoudt pour échanger et s'informer des possibilités de participation à cette rencontre 2024 mais aussi de celles à venir.

Il est important de faire vivre ce jumelage qui s'inscrit dans une dynamique de partage de valeurs, de savoir et d'altruisme, le tout lié bien sûr avec une force de convivialité et de bonne humeur. Si vous avez des notions en Allemand, ce serait un plus apprécié! A très vite!



Groupama

Stage Centaure

Face au nombre croissant d'accidents sur nos routes, notamment chez les jeunes, la commune de Villy le Bouveret, a souhaité aider pour la prévention et la sécurité routière.

Sollicitée, la Caisse Locale Groupama de Villy-Menthonnex a dit « banco » et a tout de suite proposé une action qui s'est déroulée au Centre Centaure à l'Isle d'Abeau dans un environnement unique pour mieux appréhender la route : le stage Centaure

Ce stage s'adresse aux usagers pour les sensibiliser aux risques de la conduite.

L'intitulé de cette action est « la sensibilisation des jeunes aux risques de la conduite » et elle a ciblé les jeunes de la commune de Villy le Bouveret, entre 18 et 25 ans.

69 jeunes ont été recensés, et les 20 premiers inscrits étaient retenus et se sont rendus à l'Isle d'Abeau le samedi



6 mai 2023

La commune et la caisse locale Groupama ont pris en charge une partie du stage.

Cette action sera mise en avant lors de l'Assemblée Générale de la Caisse Locale de Villy le Bouveret qui aura lieu le jeudi 14 mars 2024, à la Salle Polyvalente de Menthonnexen-Bornes.

La commune remercie Monsieur Casimiri pour initiative et son implication.

Pour conclure, voici le témoignage des jeunes participants :

"Nous avons pu participer au stage Centaure le samedi 6 mai grâce à l'organisation et à la participation de la mairie de Villy le Bouveret et de l'assurance locale Groupama. Ce-la nous a permis de recevoir les conseils des intervenants professionnels du centre Centaure, et ainsi d'être plus en sécurité sur les routes, tout en partageant des moments de convivialité.

Par ce mail, tous et toutes les jeunes du village vous remercie pour votre investissement.

Rentrée scolaire

Le lundi 4 septembre, ce sont 91 écoliers qui ont pris le chemin de la rentrée scolaire. Le soleil était au rendezvous pour accueillir les enfants et leur famille, pour le traditionnel café de la rentrée.

Une menace de fermeture de classe planait sur le regroupement scolaire cette année mais l'ensemble des classes a pu être conservé.

En ce début d'année, Anne Cochard,

en poste depuis 8 ans a quitté l'école de Villy le Bouveret pour rejoindre celles de Viry et Valleiry.

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous les écoliers du regroupement Villy / Menthonnex et de profiter de tous les



Nouveau bureau de l'APEMV

Nous sommes des parents bénévoles des écoles maternelle et élémentaire de Menthonnex en Bornes et Villy le Bouveret. Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau bureau ainsi que les membres actifs. Nous tenions à remercier l'équipe sortante qui a organisé de superbes événements et qui reste à nos côtés cette année en soutien.

















Présidente Vice-Présidente Trésorière Secrétaire

Bruno

Fabrice

Vanessa

Coline



Valérie



Vanessa



Rémi









Fanny



Des idées? Des questions?

Julie Samantha

De nouvelles idées, des suggestions d'animations, des questions? N'hésitez pas à vous faire connaître, à nous interpeller devant l'école ou à nous en faire part par mail à apementhonnexvilly@gmail.com

Course longue

Des enfants bien dans leurs baskets



« Après 4 à 5 semaines d'entraînement, 750 élèves de la grande section au CM2, venant des écoles de Cruseilles, Menthonnex-en-Bornes, Vovray-en-Bornes, Cercier, Andilly et Villy-le-Bouveret, se sont regroupés le 13 octobre sur le stade de Villy-le-Bouveret pour participer à

l'épreuve de course longue USEP.

Félicitations à tous les enfants, qui ont particulièrement bien couru sur un terrain technique, derrière Titouan Reydet, coach des Dragons d'Annecy qui a fait le lièvre pour chaque catégorie.

Nous remercions la mairie pour nous

RETOUR EN IMAGES



1er février : signature du contrat du milieux des Usses



26 mars : soirée karaoké de l'APEMV



13 mai : Mobymythic





4 mars : repas de l'Association Sportive d'Evires



23 avril : combat des reines



1er juillet : fête paysanne

20 août : tournoi de foot-city organisé par l'association Bornes

RETOUR EN IMAGES



9 septembre : balade contée



 ${\it 17 septembre: marche\ gourmande}$



1er octobre : inauguration de la Croix de Chez Maréchal



2 septembre : repas du village



14 octobre : Trail des Bornes



11 novembre : cérémonie à Menthonnex-en-Bornes



2 décembre : marché de Noël de l'APEMV

L'église Saint-Pierre

Publié 12/03/2022 par Les Cloches Savoyardes

Au cœur du plateau des Bornes se trouve Villy le Bouveret, c'est à dire le pays des bœufs. C'est en effet de là que la commune tire son nom : « Villicus » (fermier régisseur d'une grande ferme) et « Bovis » (les bœufs). S'il ne reste plus grand chose des multiples fermes que peut accueillir son territoire de 349 hectares, il n'en demeure pas moins un village offrant de magnifiques paysages sur tout le plateau des Bornes.

Son chef-lieu, dominé par la flèche du clocher de l'église, est installé sur un promontoire le rendant visible de tous les

villages voisins ou presque. Le territoire doit ses agréables reliefs aux différents ruisseaux et torrents qui le sillonne. Mais tous rejoignent la rivière des Usses qui franchira plus en aval les magnifiques ponts de la Caille.

L'église de Villy le Bouveret est dédiée à Saint Pierre apôtre et selon la tradition premier pape de la chrétienté. Ce patronage à lui seul atteste d'une paroisse à l'histoire ancienne. Ce n'est pourtant qu'en 1411 qu'est cité le fait le plus ancien avec la nomination du curé J. de Pietra, mais rien n'empêche des évènements antérieurs.

Le 29 juin 1581, la moitié du village est détruit par les flammes à cause

d'un orage. Un acte notarié de 1582 recense d'ailleurs les dégâts sur la commune. Du côté de l'église, peu d'informations sont connues, si ce n'est que le 25 juillet 1486, un sanctuaire est consacré par Monseigneur François de Savoie.

En 1897, on entreprend la construction d'une nouvelle église sous les plans de l'architecte Fontaine. Lors de la démolition de l'ancienne, on découvre la date de 1506 sur une pierre du chœur : elle marque probablement une restauration. Il faut aussi noter qu'il n'aura fallu qu'un an entre la pose de la première pierre et la consécration du nouveau lieu de culte par Monseigneur Isoard, évêque d'Annecy, le 4 août 1898. Dans cet édifice néogothique toujours existant, une importante campagne de restauration a eu lieu entre 1965 et 1971. Tout y est passé : l'ameublement, les peintures et même

le clocher ! Cet aménagement a malheureusement dépouillé l'édifice de son mobilier préconciliaire.



La belle flèche du clocher dissimule en son sein, trois cloches. « Barbara » est la plus ancienne. Elle porte la date de 1582. A ce moment-là, le village était en pleine reconstruction. On accorde à cette cloche le don d'éloigner les orages et sonne, encore aujourd'hui, à l'approche de nuages menaçants pour les détourner de la commune.

D'autres disent qu'on la sonne pour préserver les récoltes. On raconte aussi que lors de la fonte de la cloche, la baronne du Turchet est venue avec son tablier rempli d'argent pour lui donner un son argentin et pur. La cloche a égale-

ment été dédiée à sainte Barbe et porte l'inscription « la parole de Dieu demeure pour l'Eternité [...] Dieu nous te louons » et les noms de Pingod et Bochet.

Cette cloche, l'une des plus anciennes du département, est classée Monument Historique depuis 1943.

Lors de la Révolution, elle a été enterrée dans un champ car les villageois ne voulaient pas qu'elle soit saisie pour être fondue. Sans doute qu'une autre cloche qui lui tenait compagnie a été envoyé à sa place car en 1796, Jean Sublet récupère à Bonneville une cloche d'occasion pour le clocher. Il est toutefois curieux qu'un villageois d'une commune du Genevois se rende à Bonneville, chef-lieu du Faucigny, une autre province savoyarde, pour récupérer une cloche alors que les communes alentours avaient déposés -puis récupérés- des cloches à Annecy, chef-lieu du Genevois.



Mais en 1833 déjà, la cloche récupérée à Bonneville se fêle. Les autorités considèrent qu'il est

donc urgent de la remplacer mais aussi de l'augmenter car la « Barbara » ne suffit pas aux besoins de la paroisse. Le 7 septembre 1834, la commune passe donc une convention avec Claude Paccard pour refondre et augmenter la cloche cassée.

Mais très vite, cette nouvelle cloche se trouve être au centre d'une importante discorde : Messieurs André Falconnet, conseiller municipal, et Maurice Sublet ont critiqués son arrivée, indiquant qu'elle n'est pas de qualité, qu'elle mettrait en péril le clocher et que le conseil pille les modestes ressources de la commune. Les élus ont donc écrit à l'Intendant du Genevois (équivalent actuel du préfet) pour lui expliquer les faits, suppliant sa médiation. On apprend en fait que ces messieurs étaient les plus éloignés du clocher et voulaient, tout simplement, une cloche encore plus grosse pour l'entendre, mais sans sortir le moins centime de leur poche!

Presque deux siècles plus tard, on se rend compte que la cloche n'a pas été reprise : elle sonne même les angélus matin, midi et soir ! Enfin, en 1899, les frères François et Félix Bouchet offrent une troisième cloche pour équiper le nouveau clocher, en mémoire de leurs parents. Nommée « Françoise Félicienne Julie », elle pèse 834 kilos et marque, aujourd'hui encore, les heures.

Outre les noms des élus et du conseil de fabrique, elle indique en latin qu'elle loue Dieu, convoque les fidèles, rassemble le clergé, embellit les fêtes et pleure les morts.

Pour l'occasion, on installe sur la tour des cadrans d'horloge pilotés par un mouvement signé Mayet, horloger à Gre-

Les cloches de l'église de Villy le Bouveret

noble. Il est en place d'hui, son jus, mis à la traite car cloches	N°	Nom	Fondeur	Année	Diamètre (cm)	Masse (kg)	Note	
	1	Françoise Félicienne Julie	G&F Paccard	1899	110,9	834	Fa 3	
	2	St Pierre	Frères Paccard	1834	86,3	~380	La 3	ו
	3	Barbara	Inconnu	1582	63	~130	Mi b 4	

encore aujourdans mais reles ont été

La gendarmerie sur le territoire

Les forces de l'ordre sont présentes régulièrement sur notre territoire. Leur mission principale : assurer la sécurité des habitants. Compte-tenu des récents évènements sur le territoire national, leur mobilisation est accentuée aux abords des écoles. Les gendarmes interviennent aussi bien pour dissuader d'éventuels cambrioleurs mais également pour des contrôles routiers (vitesse, stupéfiants, alcoolémie, signalement de personnes...).

Même si cela est tentant de prévenir au maximum en avertissant sur les réseaux sociaux la présence d'un contrôle de gendarmerie, merci de ne pas relayer ce type d'informations. Cela rend totalement contre-productif les missions des forces de l'ordre.

Peut-être leur présence servira à arrêter un chauffard qui aurait pu faucher vos enfants, ou de mettre hors d'état de nuire un cambrioleur prêt à s'introduire chez vous...

Faisons tous preuve de bon sens et ne relayons pas les points de contrôles.

Pour contacter la gendarmerie de Cruseilles : 04 50 44 10 08 (ou 17



Les évènements à Villy :

- * 6 janvier : soirée raclette et vœux du Cercle Rural
- * **20 janvier** : vœux du Maire 19h
- * 3 février ou 9 mars : soirée guinguette du Cercle Rural
- * 1er mars: don du sang
- * **26 avril** : don du sang
- ⊁ 9 au 12 mai : jumelage à Gutenberg
- * **25 mai** : mobymythic
- * 9 juin : élections européennes
- st **21 juin** : don du sang
- * 6 et 7 juillet : fête paysanne

Les dates peuvent évoluer selon les évènements à venir



Horaires d'ouverture de la mairie au public :

lundi 13h30-17h00 jeudi 14h00-18h30

La marie sera fermée pour les fêtes de fin d'année du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclus. Pour toute urgence, merci de contacter Monsieur le Maire au 06.60.42.99.08



+33(0)4 50 68 08



mairie@villy-le-